

Rouleau de pictos - Gilet haute visibilité obligatoire - M015

Référence : A2181805



DESCRIPTION :

- Matériau : Vinyle
- Pictogramme ISO 7010 : M015
- Format : Rond
- Coloris : Bleu (pictogramme blanc)
- Dimensions : ø25 mm, ø50 mm, ø100 mm
- Conforme à la norme ISO EN 7010



INFORMATION PRODUIT

Rouleau de Pictogrammes d'Obligation ISO EN 7010 "Gilet de sécurité haute visibilité obligatoire" M015

Disponible en rouleau de 250 étiquettes à adhésif permanent. Ces étiquettes peuvent être placés sur des cartons, de la marchandises ou encore des machines pour que les salariés ou visiteurs puissent avoir connaissance des interdictions

Notre pictogramme **M015 Gilet de sécurité haute visibilité obligatoire** permet d'indiquer les zones où il est obligatoire de porter un gilet de sécurité réfléchissant afin d'être visible au maximum. Il doit être porter par tous les individus en intervention sur les routes et plus largement les particuliers afin de garantir leur sécurité. Il peut aussi être porté sur les chantiers ou dans les entrepôts pour être visible de jour comme de nuit et se protéger des accidents en assurant sa



propre visibilité.

De plus, ce pictogramme est **conforme à la norme ISO 7010**, une norme internationale visant à l'**harmonisation de la signalisation de sécurité** pour la délivrance d'un message universel compréhensible par tous.

L'utilisation de rouleaux de pastilles permet d'**apposer rapidement des informations** sur des documents, des produits, des boîtes ou encore des cartons pour **rappeler aux salariés et aux visiteurs qu'il est obligatoire porter des équipements de protection individuelle**, dits **EPI, par mesure de sécurité**.

Caractéristiques

- **Matière** : Vinyle
- **Format** : Rond
- **Coloris** : Bleu
- **Pictogramme ISO 7010** : M015 - Gilet de sécurité haute visibilité obligatoire
- **Coloris Pictogramme** : Blanc
- **Dimensions** :
 - ø25 mm
 - ø50 mm
 - ø100 mm

Norme ISO 7010

Ce pictogramme est **conforme à la norme ISO EN 7010**.

La [norme ISO EN 7010 sur les pictogrammes de sécurité](#) est **obligatoire depuis le 1er janvier 2014**. Elle harmonise la signalétique de sécurité afin de la rendre compréhensible par tous au niveau international.

Toute nouvelle installation de panneaux doit être conforme à cette norme et présenter les pictogrammes conformes.

Pour les panneaux déjà installés, la réglementation ne vous impose pas de les changer. Toutefois, il est **fortement conseillé de les mettre aux normes** pour éviter toute confusion.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A2181805 Diamètre - 25 mm

Réf. A2181905 Diamètre - 50 mm

